MINISTÈRE DES MINES

Le Ministre

ARRETE MINISTERIEL N° 00334 /CAB.MIN/MINES/01/2025 DU 03 JUIN 2025 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES ETUDES DE FAISABILITE

LE MINISTRE,

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 011/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en son article 93 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier telle que modifiée et complétée par la Loi n° 18/001 du 09 mars 2018, spécialement en son article 73 alinéa 2 litera a ;

Vu l'Ordonnance n° 24/88 du 11 octobre 2024 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement, ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, spécialement en son article 1er B, point 35 ;

Vu l'Ordonnance n° 24/039 du 28 mai 2024 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres délégués et des Vice-Ministres ;

Vu le Décret n° 38/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier tel que modifié et complété par le Décret n° 18/024 du 08 juin 2018, spécialement en ses articles 74 à 77, Titre III ;

Considérant l'impérieuse nécessité de désigner pour son fonctionnement, les membres de la Commission d'Evaluation des Etudes de Faisabilité ;

Après désignation des délégués par leurs Ministères et Services respectifs ;

Vu l'urgence ;

ARRETE :

Article 1 :

Sont nommés membres de la Commission d'Evaluation des Etudes de Faisabilité, les personnes ci-après :

N°	Nom	Ministère/Institution	Fonction
1	KIANDA KIBAWA Emmanuel	Direction des Mines/Ministère des Mines	Président
2	KAPENDWE KIPILI Marcel	CTCPM/Ministère des Mines	Vice-Président
3	KAPAMBWE MUTAMBA Marcel	Direction des Mines/Ministère des Mines	Secrétaire-Rapporteur
4	MUMBA NTUMBA Nicolas	Direction de Protection de l'Environnement Minier « DEPM » /Ministère des Mines	Membre
5	OMBENI KITAMYA Siblume	Direction de Protection de l'Environnement Minier « DEPM » /Ministère des Mines	Membre
6	LUSHIMA OKITENGENO Aimé	Direction des Mines/Ministère des Mines	Membre
7	KISHIKO HAMBA Dieudonné	Direction de Géologie/Ministère des Mines	Membre
8	MASHAGIRO KWEZI Hussein	Direction de Géologie/Ministère des Mines	Membre
9	ILUNGA TSHIYOYO Richard	Direction de Géologie/Ministère des Mines	Membre
10	ONYA SHONGO François	CTCPM/Ministère des Mines	Membre
11	MAMOKO EGYUL	CTCPM/Ministère des Mines	Membre
12	BWANACHEKO BARUANI	Direction Générale des Impôts (DGI)/ Ministère des Finances	Membre
13	LUNGU KIENGO Didier	DGDA/Ministère des Finances	Membre
14	IMAMA BOKANGA	DGRAD/Ministère des Finances	Membre
15	UMBA KABUNDA Elie	Ministère de l'Environnement	Membre

Article 2 :

Toutes les dispositions antérieures et contraires au présent Arrêté sont abrogées.

Article 3 :

Le Secrétaire Général au Mines est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 03 JUIN 2025

Kizito PAKABOMBA KAPINGA MULUME

Ampliations

- Cabinet du Président de la République
- Cabinet du Ministre de l'Environnement
- Cabinet du Ministre des Finances
- Secrétariat Général aux Mines
- Secrétariat Général à l'Environnement
- CTCPM
- DGRAD
- DGDA
- Direction Générale des Impôts (DGI)
- Direction de Protection de l'Environnement Minier (DEPM)
- Direction des Mines